

## AIDE-MÉMOIRE GUICHET D'ACCÈS DI-TSA-DP SERVICES SPÉCIALISÉS EXTERNES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE **TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL MODÉRÉ OU GRAVE (TCCM OU TCCG)**<sup>i</sup>

### QU'EST-CE QU'UN TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL EN BREF?

Le traumatisme craniocérébral (TCC) est une altération des fonctions cérébrales ou toute autre preuve de pathologie cérébrale, causée par une force externe.

Un TCC peut avoir diverses causes telles que des coups directs portés à la tête à la suite d'une agression, un accident de la route, un accident de travail, une chute ou une activité en contexte récréatif ou sportif.

Basé sur des critères bien précis, le TCC se décline en différents niveaux de gravité.

**Les informations de cette fiche concernent les diagnostics de TCC de degré de gravité modéré et grave seulement.**

### TRAJECTOIRE DE SERVICES

La trajectoire des usagers présentant un TCC modéré ou grave est balisée par un continuum de services aux victimes de TCC. « Le [continuum de services en traumatologie \(CST\)](#) est un modèle d'organisation de services intégrés destinés aux personnes victimes d'un traumatisme modéré ou grave. Ce programme, implanté au Québec au début des années 90, a pour principaux objectifs l'accessibilité, la continuité, l'efficacité et la qualité des services offerts aux personnes victimes d'un traumatisme modéré ou grave. »

Le suivi ponctuel long terme (SPLT) est une des phases de réadaptation du consortium pédiatrique TCC M/G (0-17 ans) et il est balisé par un cadre de référence.

Dans le cadre de référence, les balises du SPLT du continuum jeunesse TCC M/G, les enfants de 0-5 ans<sup>1</sup> ayant subi un TCC M/G sont systématiquement référés en réadaptation par le centre hospitalier tertiaire, et ce, même si l'enfant ne présente pas d'incapacité ou de séquelle apparente à sa sortie de l'hôpital.

<sup>1</sup> Correspond aux jeunes d'âge préscolaire c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet précédant l'entrée à la maternelle 5 ans (5 ans au 30 septembre de l'année en cours).

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Compte tenu de notre mandat de services spécialisés en adaptation/réadaptation, l'admissibilité d'une personne ne peut pas être basée uniquement sur le diagnostic et doit aussi répondre à l'ensemble des critères suivants :

### TCC M/G survenus il y a 12 mois ou moins, l'utilisateur doit :

- 1) Avoir un diagnostic admissible confirmé par le médecin conseil de l'équipe traumatologie de l'hôpital désigné;
- 2) Démontrer un potentiel d'apprentissage, d'amélioration et de récupération de ses capacités fonctionnelles;
- 3) Avoir une condition stable (médicale, psychiatrique et chirurgicale) ou que les soins prodigués n'interfèrent pas avec la réadaptation.

### TCC M/G survenus il y a plus de 12 mois, l'utilisateur doit aussi présenter :

- 4) Des incapacités significatives et persistantes en lien avec le TCC M/G qui ont un impact sur les des habitudes de vie ou la réalisation d'un rôle social;
- 5) Un changement dans sa situation (personnelle / professionnelle / environnementale) ou dans sa condition physique;
- 6) Des objectifs fonctionnels de réadaptation motivant la référence.

## CRITÈRES D'EXCLUSION

- Une demande avec uniquement l'un des besoins suivants :
  - Maintien des capacités / acquis ou pour mettre en place un programme d'exercices;
  - Maintien dans le milieu de vie pouvant être pris en charge par les services spécifiques de soutien à domicile.
- Une demande pour un usager présentant, en plus du TCC M/G, l'un des profils suivants :
  - Les difficultés et les habitudes de vie entravées sont associées à autre diagnostic (ex. : déficience intellectuelle ou physique, santé mentale, etc.);
  - Un trouble neurocognitif affecte de façon significative les capacités d'apprentissage rendant la réadaptation (ou l'adaptation) difficile ou limitée;
  - Un retour dans le milieu de vie antérieur n'est pas possible, l'utilisateur est orienté vers de l'hébergement en soins de longue durée et ne présente pas de potentiel significatif de réadaptation ou d'adaptation;
  - Reçoit des soins palliatifs ou est en phase de soins de confort.

## DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE RÉFÉRENCE

### Pour les TCC M/G survenus il y a 12 mois ou moins

- [Demande de services en déficience physique services spécialisés externes](#) **OU** Demande de service interétablissement (DSIE);
- Attestation médicale du médecin conseil de l'équipe traumatologie confirmant le diagnostic de TCC de degré de gravité modérée ou grave;
- Informations attestant de la condition stable (au niveau médical, psychiatrique et chirurgical) permettant la réadaptation et mentionnant au besoin les restrictions (soins médicaux et infirmiers de réadaptation non requis par l'utilisateur);
- Rapport d'un professionnel de la santé avec les informations suivantes à jour :
  - Le fonctionnement de l'utilisateur;
  - Les incapacités/séquelles observées (seulement si connu pour les 0-5 ans);
  - Le potentiel d'apprentissage, d'amélioration ou de récupération des capacités fonctionnelles.

### Pour les TCC M/G non contemporains survenus il y a plus de 12 mois

- [Demande de services en déficience physique services spécialisés externes](#);
- Attestation médicale du médecin conseil de l'équipe traumatologie confirmant le diagnostic de TCC de degré de gravité modérée ou grave et la date de l'événement (archives);
- Description du changement dans la situation de l'utilisateur (personnelle / professionnelle / environnementale) ou dans sa condition physique **ET** les impacts fonctionnels significatifs sur la réalisation de ses habitudes de vie;
- Description des démarches / interventions effectuées à ce jour et le(s) besoin(s) actuel(s).  
Si disponible, le dernier rapport reçu par l'utilisateur à son congé de l'hôpital (si l'utilisateur n'a pas eu de réadaptation) ou celui du congé de réadaptation.

## DOCUMENTS SOUHAITABLES

- Notes ambulancières, notes de triage;
- Notes initiales de l'urgentologue;
- Évaluation initiale du polytraumatisé;
- Notes évolutives médicales et infirmières;
- Autres consultations médicales;
- Imageries médicales, radiographies, tomodensitométries;
- Informations sur le fonctionnement de l'utilisateur antérieur au TCC M/G (état de santé et autres diagnostics, niveau d'autonomie).

## MODALITÉS D'ACCÈS

- 1) Remplir le formulaire [Demande de services en déficience physique services spécialisés externes](#) (exception pour ceux qui transmettent la DSIE);
- 2) Joindre les documents pertinents;
- 3) Acheminer le tout au guichet d'accès DI-TSA-DP (**S.v.p., privilégier le courriel**).

**Notez que toute demande jugée incomplète sera retournée au référent**

**Courriel :** [guichet-acces.di-tsa-dp.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guichet-acces.di-tsa-dp.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca)

**Télécopieur :** 450 635-1865      **Courrier :** 27, rue Goodfellow, Delson (Québec) J5B 1V2

**Pour complément d'information :** 450 635-4779, poste 3029

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les demandes ou questions concernant les services spécifiques ou les services de soutien à domicile (SAD), adressez-vous au CLSC de votre secteur ou appelez Info-Social au 811, option 2. Vous pouvez aussi en parler à votre médecin ou à votre infirmière. Ces derniers seront aussi outillés à faire la référence.

Pour les demandes d'hébergement de longue durée, celles-ci doivent être orientées vers les mécanismes d'accès à l'hébergement des Directions SAPA de leur territoire.

Pour une référence concernant les services internes en Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI), [consultez le site internet afin de savoir comment obtenir ce service](#).

## LIENS UTILES

- ↗ [Association des Traumatisés Cranio-Cérébraux de la Montérégie \(ATCCM\);](#)
- ↗ [ACTE : Association des accidentés Cérébro-vasculaires et Traumatisés crâniens Région de l'ESTRIE;](#)
- ↗ [Moelle épinière et motricité Québec;](#)
- ↗ [Dépliant Le continuum de services en traumatologie, INESS septembre 2015;](#)
- ↗ [Brain injury association.](#)

### Vous n'avez pas de diagnostic?

Si vous avez des doutes quant à votre situation ou à celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin qui pourra vous référer au bon service. Vous pouvez en tout temps contacter le 811 afin de parler à l'un des intervenants sociaux.

<sup>i</sup> Cet aide-mémoire sert de guide pour aider le référent à faire une demande de service et ne remplace d'aucune façon le jugement clinique des professionnels du guichet d'accès.